

## > Consignes de réalisation du CRF

### DATE LIMITE

- > Le CRF de la gestion 2023-2024 doit être communiqué au plus tard le **15 octobre 2024**.

### SOLDE BANCAIRE EN DEBUT D'EXERCICE

- > Vérifiez que votre comptabilité 2023-2024 démarre bien à partir du solde indiqué dans le dernier relevé bancaire de l'année scolaire précédente (les comptes qui avaient été arrêtés au 31/08/2023).

### SOLDE BANCAIRE EN FIN D'EXERCICE

- > Les écritures qui correspondraient à des opérations non prises en compte dans les relevés bancaires au 31 août 2024 (chèques déposés non crédités, chèques émis non débités) doivent être supprimées de la comptabilité. Elles seront reportées sur l'exercice suivant (2023-2024).

## > Documents à transmettre

**CRF SIGNÉ** par le(s) mandataire(s) **ET** les membres de la commission locale de contrôle composée de 2 à 4 membres :

- Au moins un enseignant non mandataire membre du Conseil de coopérative désigné par ses pairs
- Au moins un parent élu au Conseil d'école désigné par ses pairs (Conseil d'école de l'année 2023-2024).

*Note : les éventuelles observations de la commission locale de contrôle de conformité sont exclusivement réservées au(x) mandataire(s), au Conseil de coopérative et au Conseil d'Administration de l'Association Départementale.*

**RELEVÉ BANCAIRE 31 AOÛT** : Photocopie du dernier relevé bancaire (le dernier au 31 août 2024 ou le dernier reçu avant cette date s'il n'y a pas eu d'opération depuis 31 juillet par exemple)

### **ANNEXE COMPTABLE SI SUBVENTION(S) EN DIRECT**

> Dès lors que la coopérative a reçu **directement** d'une collectivité ou d'un organisme de l'état une ou plusieurs subventions (à comptabiliser sur le compte 741), la loi exige la production d'une annexe (document fourni par l'OCCE).

> Si la subvention vous a été **versée par l'OCCE**, vous devez l'enregistrer dans le compte « Subventions via OCCE » compte 755110008 et vous n'avez pas besoin d'utiliser l'annexe.

## > ARCHIVAGE

Le mandataire doit conserver précieusement tous les documents de l'année, archivés avec ceux des années précédentes (10 ans). Ces documents sont consultables par les représentants de l'OCCE et de l'Éducation Nationale.

# MODE DE GESTION >> DÉCONCENTRÉ <<

Vous utilisez un outil personnel pour la comptabilité de l'école et nous avons préparé pour vous des "documents papiers" (conformité comptable).

Dans ces versions "papier" (à éditer) les calculs ne peuvent être automatiques !

Dans les classes, les enseignants ont tenu les comptes de leur Régie-coop de classe. Le mandataire leur a consenti des avances en régie. Ils ont peut-être encaissé des recettes propres. **Rappel** : les régies coop de classe doivent terminer l'année avec un solde à zéro (L'enseignant responsable de la régie coop ne doit plus détenir d'avance de trésorerie). Si ce solde est positif, les Régies coops de classe doivent le reverser à la coop d'école. Si le solde est négatif, le mandataire doit verser le montant nécessaire pour que la régie-coop puisse terminer avec un solde à zéro. Les régies coop peuvent alors clôturer leur bilan.

## 1. Pour préparer le CRF, il faut auparavant recueillir tous les bilans des régies-coops de classe (bilans avec des soldes à zéro).

### CAS N°1

Pour sa régie-coop de classe, l'enseignant a utilisé un cahier numérique COMPTA+RégieCoop.

Le bilan de la Régie-coop rempli par l'enseignant est calculé automatiquement dans la feuille « Bilan de la Régie-coop » de son cahier. L'enseignant le signe et le remet au mandataire.

### CAS N°2

Pour sa régie-coop de classe, l'enseignant a utilisé un autre outil de comptabilité.

L'enseignant remplit le document papier OCCE « [Bilan d'une Régie-coop de classe](#) » pour sa Régie-coop de classe. L'enseignant le signe et le remet au mandataire.

Le mandataire le signe.

Le mandataire le signe.

## 2. Réalisation du bilan cumulé des régies coop de classe :

Dans le document papier « Bilan de toutes les Régies-coops de classe », reporter la colonne de chaque régie coop de classes.

		<b>Bilan des Régies-coops de classe 2023 - 2024</b> UTILISÉ POUR LE MODE GESTION DÉCONCENTRÉE										Document à éditer pour ceux qui utilisent un outil de gestion personnelle!
Nom de l'école :		REPORTER DANS CE TABLEAU LES BILANS DE REGIE-COOPDE CLASSE REMIS PAR LES ENSEIGNANTS										
Numéro d'affiliation OCCE 06 :		Bilan cumulé des Régies-coops de classes	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Classe 7	Classe 8	Classe 9	
Disponibilité des caisses des régies coops au 1er septembre 2023												
À l'ouverture les régies-coops de classes sont forcément à zéro !												
Entrées : Coop centrale → Régies-coops		Avances versées par la coop d'école aux régies-coops										
Leurs Recettes	Recettes de ventes de cessions : photos...											
	Recettes de/pour activités éducatives : séjours...											
	Autres recettes, dont exceptionnelles...											
Leurs Dépenses	Achats pour reventes et cessions : photos...											
	Dépenses activités éducatives : séjours, remboursements...											
	Autres dépenses, dont exceptionnelles...											
SOLDE DES REGIES COOPS		Montant des avances + recettes - Dépenses										
→ si la disponibilité d'une Régie coop apparait positive, cette régie coop doit reverser le solde à la coop d'école pour solder le bilan annuel												
Sorties : Régie coop → Coop centrale		Sommes versées par les régies coop à la coop d'école afin de mettre le solde à zéro (y compris reliquat de fin d'année)										
→ si la disponibilité d'une Régie coop apparait négative, c'est la coop d'école qui doit lui verser une dernière avance pour la solder avant le bilan.												
Entrées : Coop centrale → Régie coop		Sommes versées par la coop d'école aux régies coop afin de mettre le solde à zéro (y compris reliquat de fin d'année)										
IMPORTANT : Les régies-coop auront dû être soldées (espèces remises au mandataire) avant de faire leur bilan. Les disponibilités doivent afficher 0												

Calculer ensuite le cumul des bilans des « Régies-coops de classe ».

Toutes les classes ont dû solder leur régie, leurs comptes sont à zéro. Les enseignants ne disposent plus d'aucune avance de trésorerie.

### 3. Réalisation du Bilan général (CRF de l'école) «CRF gestion déconcentrée»

- Reporter votre propre bilan des opérations de la coop d'école
- Reporter le cumul des bilans des régies-coop de classe
- Additionner ces deux colonnes et vous obtenez le CRF de l'école

**Bilan et Compte Rendu Financier (C.R.F.) de l'année scolaire 2022-2023**

Document à éditer pour ceux qui utilisent un outil de gestion personnel. **MODE DECONCENTRE**

N° AFFIL : \_\_\_\_\_

Document à éditer pour ceux qui utilisent un outil de gestion personnel. **MODE DECONCENTRE**

Nom de la banque : \_\_\_\_\_ N° de compte : \_\_\_\_\_

**Vérification de la trésorerie pour la coopérative d'école**  
 Inscrivez ici le solde apparaissant dans le dernier relevé bancaire du 31 août 2023 : \_\_\_\_\_  
 Inscrivez ici le montant des espèces décomptées dans votre caisse au 31 août 2023 : \_\_\_\_\_  
**Total trésorerie disponible en fin d'exercice 2022/2023** : \_\_\_\_\_  
Ce montant doit être égal au Total actif (voir en bas de la partie gauche du CRF)

**Subventions d'état ou de collectivités locales à déclarer (compte 741)**  
 Si la coopérative d'école a reçu DIRECTEMENT des subventions d'état ou de collectivités locales versées dans le compte de recettes 74100008, selon la loi du 29 janvier 1993 sur la transparence des procédures publiques, l'OCCE doit les déclarer. Télécharger l'imprimé "Annexe comptable" pour la compléter et la joindre au CRF.

**Visa du mandataire et du mandataire adjoint :**  
 Le mandataire et le mandataire adjoint qui ont tenu la comptabilité de la coop d'école, (collatonné les bilans des coops de classe si gestion en mode déconcentré) et reporté le solde bancaire indiqué certifient la sincérité des éléments portés dans ce document. Leur signature valide les éléments portés dans ce document.

	NOM - PRENOM	SIGNATURE
Mandataire principal		
Mandataire secondaire		

**Visa de la commission locale de contrôle des comptes de la coopérative d'école**  
 La commission locale de contrôle des comptes de la coopérative de l'école est composée de 2 à 4 personnes dont au moins un PARENT membre du Conseil d'École de l'exercice concerné, et désigné en son sein ET un ENSEIGNANT.  
**ATTENTION ! Les mandataires ne peuvent pas en faire partie.** Cette commission a vérifié l'exactitude des mentions relatives au relevé bancaire ci-dessus et de la caisse. Elle a eu accès à l'ensemble des documents de gestion de la coop d'école (vérification de la cohérence des justificatifs, factures, relevés de comptes... avec les écritures) mais ne se prononce pas sur les choix du Conseil de coopérative. Elle est tenue à la confidentialité des documents auxquels elle a eu accès. Ses observations sont exclusivement communiquées aux mandataires et aux responsables de l'OCCE 06.

La commission propose de donner quitus aux mandataires pour la gestion des comptes de la coopérative d'école 2022-2023  OUI  NON

La commission communique des observations ?  OUI  NON

si OUI: joindre ces observations sur une feuille émarginée

	NOM - PRENOM	Signature
Parent 1		
Parent 2		
Enseignant 1		
Enseignant 2		

**Solde de la trésorerie à la clôture de l'exercice soit au 31/08/2023**

	Banque (A)	Caisse (B)	Total (A + B)
Solde de la banque au 31/08/2023 (A)			
Solde de la caisse au 31/08/2023 (B)			
<b>Total</b>			

**Résultat (R) de l'exercice 2022-2023 pour l'ensemble de la gestion (R=E-F)**  
**Bilan simplifié au 31 août 2023**

Actif		Passif	
Solde de la banque au 31/08/2023 (A)		Solde de la banque au 31/08/2022 (C)	
Solde de la caisse au 31/08/2023 (B)		Solde de la caisse au 31/08/2022 (D)	
Résultat de l'exercice (R)		Résultat de l'exercice (R)	
<b>Total actif (A + B)</b>		<b>Total passif (C + D + R)</b>	

Copie du CRF envoyée à l'OCCE avec photocopie du relevé bancaire du 31 août (ou 31 juillet) et l'annexe comptable (si subventions d'Etat ou de collectivités locales perçues)

**Vérification :** Dans le cadre « Bilan simplifié au 31 août 204 », le **Total actif** doit être égal au **Total passif**.

## 4. Photocopier le dernier relevé bancaire de la gestion et vérifier que les soldes concordent.

Photocopier le dernier **relevé bancaire au 31 août 2024** (au besoin le dernier qui précède s'il n'y a pas eu d'opérations en août ET QUE les opérations bancaires DE L'ANNÉE sont terminées). Le joindre à votre CRF et votre déclaration de subventions pour adresser le tout à l'OCCE 06.

1) Reporter le solde de la banque.

1

2) Vérifier que ce solde correspond bien au solde de la comptabilité indiqué sur votre CRF.

**Bilans et Compte Rendu Financier (C.R.F) de l'année scolaire 2022-2023**

N° AFFIL. : **OCCE 06**

Document à compléter pour ceux qui utilisent un outil de gestion personnel. **MODE DÉCONCENTRÉ**

Ecole		Nom de la banque		N° de compte	
Adresse					
Nbre élèves affiliés		Nombre de classes affiliées :			

**Compte de fonctionnement général du 1er septembre 2022 au 31 août 2023**

Situation à l'ouverture de l'exercice soit au 1er sept. 2022	Banque	Bilan de la coop d'école	Bilan de Bâties coops de classe	Bilan Général CRF

**Recettes**

Recettes de l'année	Comptabilité coop école
70700008 Recettes de ventes et cessions : photos... 70800008 Recettes pour activités éducatives : séjours... 74100008 Subventions reçues directement : maîtres... 75510008 Recette via "site participatif" : collectes 75510008 Subventions reçues via OCCE 75620008 Participations volontaires des familles 77000008 Produits exceptionnels : dons...	
<b>TOTAL DES RECETTES (E)</b>	

**Dépenses**

Dépenses de l'année	Comptabilité coop école
60700008 Achats pour reventes et cessions : photos... 61681008 Assurances OCCE (hors cotisation) 61810008 Dépenses activités éducatives : séjours... 62700008 Frais divers : service bancaires... 65800008 Cotisations versées OCCE (hors assurance) 67000008 Autres dépenses (dont exceptionnelles) 68000008 Achats de biens durables	
<b>TOTAL DES DEPENSES (F)</b>	

**Solde de la trésorerie à la clôture de l'exercice soit au 31/08/2023**

Banque (A)	
Caisse (B)	
<b>Total (A + B)</b>	

**Résultat (R) de l'exercice 2022-2023 pour l'ensemble de la gestion (R=C-F)**

Actif	Passif
Solde de la banque au 31/08/2023 (A)	Solde de la banque au 31/08/2023 (C)
Solde de la caisse au 31/08/2023 (B)	Solde de la caisse au 31/08/2023 (D)
<b>Total actif (A + B)</b>	<b>Résultat de l'exercice (R)</b>
	<b>Total passif (C+D+R)</b>

**Vérification de la trésorerie pour la coopérative d'école**

Inscrivez ici le solde apparaissant dans le dernier relevé bancaire au 31 août 2023

Inscrivez ici le montant des espèces/comptes dans votre caisse au 31 août 2023

**Total trésorerie disponible en fin d'exercice 2022/2023**

**Subventions d'état ou de collectivités locales à déclarer (comptes 741)**

Si la coopérative d'école a reçu DIRECTEMENT des subventions d'état ou de collectivités locales versées dans le compte de recettes **74100008**, selon la loi du 29 janvier 1993 sur la transparence des procédures publiques, l'OCCE doit les déclarer. Télécharger l'imprimé "Annexe comptable" pour compléter et le joindre au CRF.

**Visa du mandataire et du mandataire adjoint :**

NOM - PRENOM	SIGNATURE
Mandataire principal	
Mandataire secondaires	

**Visa de la commission locale de contrôle des comptes de la coopérative d'école**

La commission locale de contrôle des comptes de la coopérative d'école est composée de **2 à 4 personnes** dont au moins un **PARENT D'ÉLÈVE** et un **ENSEIGNANT**. Elle ne peuvent pas en faire partie. Cette commission a vérifié l'exactitude des mentions ci-dessus et de la caisse. Elle a eu accès à l'ensemble des documents de gestion de la coop d'école (vérifier les annexes des justificatifs, factures, relevés de comptes... avec les écritures) mais ne se prononce pas sur les choix du Conseil de coopérative. Elle est tenue à la confidentialité des documents auxquels elle a accès. Ses observations sont exclusivement communiquées aux mandataires et aux responsables de l'OCCE 06.

La commission propose de donner quitus aux mandataires pour la gestion des comptes de la coopérative d'école 2022-2023

OUI  NON

La commission communique des observations ?  OUI  NON

si OUI: joindre ces observations sur une feuille émarginée

NOM - PRENOM	Signature
Parent 1	
Parent 2	
Enseignant 1	
Enseignant 2	

Copie du CRF envoyée à l'OCCE 06 avec photocopie du relevé bancaire du 31 août (ou 31 juillet) ET l'annexe comptable (si subventions d'état ou de collectivités locales perçues)

## 5. Imprimer cette feuille au format A3 si possible pour une meilleure lisibilité.

- La feuille « Bilan et CRF pour l'école » est visée par le **mandataire** et le **mandataire adjoint** ainsi que par la **commission locale de contrôle** des comptes de la coop.

**Bilans et Compte Rendu Financier (C.R.F) de l'année scolaire 2022-2023**

Document à conserver pour ceux qui utilisent un outil de gestion personnel. **MODE DÉCENTRÉ**

N° AFFIL. : \_\_\_\_\_

Ecole : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Nombre d'élèves affiliés : \_\_\_\_\_

Nombre de classes affiliées : \_\_\_\_\_

Nom de la banque : \_\_\_\_\_

N° de compte : \_\_\_\_\_

**Compte de fonctionnement général du 1er septembre 2022 au 31 août 2023**

Situation à l'ouverture de l'exercice soit au 1er sept. 2022

	Banque	Bilan de la coop d'école	Bilan de Régies coops de classe	Bilan Général CRF
Banque				
Caisse				
<b>Total</b>				

**Recettes**

Recettes de l'année				
70700008	Recettes de ventes et cessions : photos...			
70800008	Recettes pour activités éducatives : séjours...			
74100008	Subventions reçues directement : mairies...	Comptabilisé coop école		
75510008	Recette via "site participatif" : collectes	Comptabilisé coop école		
75511008	Subventions reçues via OCCE	Comptabilisé coop école		
75620008	Participations volontaire des familles	Comptabilisé coop école		
77000008	Produits exceptionnels : dons...	Comptabilisé coop école		
<b>TOTAL DES RECETTES (E)</b>				

**Dépenses**

Dépenses de l'année				
60700008	Achats pour reventes et cessions : photos...			
61681008	Assurances OCCE (hors cotisation)	Comptabilisé coop école		
61810008	Dépenses activités éducatives : séjours...			
62700008	Frais divers : service bancaires...	Comptabilisé coop école		
65800008	Cotisations versées OCCE (hors assurance)	Comptabilisé coop école		
67000008	Autres dépenses dont exceptionnelles			
68000008	Achats de biens durables	Comptabilisé coop école		
<b>TOTAL DES DEPENSES (F)</b>				

**Solde de la trésorerie à la clôture de l'exercice soit au 31/08/2023**

	Banque (A)	Caisse (B)	Total (A + B)
Banque			
Caisse			
<b>Total</b>			

**Résultat (R) de l'exercice 2022-2023 pour l'ensemble de la gestion (R=E-F)**

Bilan simplifié au 31 août 2023

Actif	Passif
Solde de la banque au 31/08/2023 (A)	Solde de la banque au 31/08/2023 (C)
Solde de la caisse au 31/08/2023 (B)	Solde de la caisse au 31/08/2023 (D)
	Résultat de l'exercice (R)
<b>Total actif (A + B)</b>	<b>Total passif (C + D + R)</b>

Copie du CRF envoyée à l'OCCE 06 avec photocopie du relevé bancaire du 31 août (ou 31 juillet) ET l'annexe comptable (si subventions reçues directement par l'Etat).

**Vérification de la trésorerie pour la coopérative d'école**

Inscrivez ici le solde apparaissant dans le dernier relevé bancaire du 31 août 2023

Inscrivez ici le montant des espèces décomptées dans votre caisse au 31 août 2023

**Total trésorerie disponible en fin d'exercice 2022/2023**

Ce montant doit être égal au total actif (voir en bas de la partie gauche du CRF)

**Subventions d'état ou de collectivités locales à déclarer (compte 741)**

Si la coopérative d'école a reçu DIRECTEMENT des subventions d'état ou de collectivités locales versées dans le compte de recettes 74100008, selon l'loi du 29 janvier 1993 sur la transparence des procédures publiques, l'OCCE doit les déclarer. Téléchargez l'imprimé "Annexe comptable" pour la compléter et la joindre au CRF.

**Visu du mandataire et du mandataire adjoint :**

Le mandataire et le mandataire adjoint qui ont tenu la comptabilité de la coop d'école, collationné les bilans des coops de classe si gestion en mode décentralisé et reporté le solde bancaire indiqué certifiant la sincérité des éléments portés dans ce document. Leur signature va sur les éléments portés dans ce document.

NOM - PRENOM	SIGNATURE
Mandataire principal	
Mandataire secondaire	

**Visa de la commission locale de contrôle des comptes de la coopérative d'école**

La commission locale de contrôle des comptes de la coopérative de l'école est composée de 2 à 4 personnes dont au moins un PARENT membre du Conseil d'École de l'exercice concerné, et désigné en son sein ET un ENSEIGNANT. ATTENTION ! Les mandataires ne peuvent pas en faire partie. Cette commission a vérifié l'exactitude des mentions relatives au relevé bancaire ci-dessus et de la caisse. Elle a eu accès à l'ensemble des documents de gestion de la coop d'école (vérification de la cohérence des justificatifs, factures, relevés de comptes... avec les écritures) mais ne se prononce pas sur les choix du Conseil de coopérative. Elle est tenue à la confidentialité des documents auxquels elle a eu accès. Ses observations sont exclusivement communiquées aux mandataires et aux responsables de l'OCCE 06.

La commission propose de donner quittus aux mandataires pour la gestion des comptes de la coopérative d'école 2022-2023.  OUI  NON

La commission communique des observations ?  OUI  NON

Si OUI, joindre ces observations sur une feuille émarginée

NOM - PRENOM	Signature
Parent 1	
Parent 2	
Enseignant 1	
Enseignant 2	

## 6. Remplir l'annexe comptable de déclaration de subventions.

Remplir l'**Annexe comptable** (état des subventions reçues) : document (à télécharger ci-dessous) permettant à l'OCCE 06 de rendre compte du montant et de la provenance des subventions attribuées par l'**État et les autres collectivités locales** sollicitées et perçues directement par chaque coopérative pour l'exercice concerné.

### Pour télécharger l'Annexe comptable

**Situation n°1** : aucune subvention n'a été versée à votre coopérative.

Ne pas remplir et ne pas retourner ce document.

**Situation n°2** : la subvention a été versée à la coopérative sur son

compte par l'OCCE 06. Lors de la notification du versement, ce

montant a dû être enregistré dans le compte suivant : compte

**755110008 – Subventions via OCCE** et vous n'avez pas à remplir ce

document.

**Situation n°3** : la subvention a été versée directement à la coopérative

sur son compte par un organisme (mairie...) Elle est enregistrée dans le

compte **74100008 – subventions reçues directement : mairie, état,**

**caisse des écoles...** Vous devez remplir et nous retourner l'annexe

comptable.

**Annexe comptable au Compte Rendu Financier**

MAJ 11/19

**DÉCLARATION DES SUBVENTIONS**

attribuées par l'État et autres collectivités locales

Exercice comptable du 1<sup>er</sup> septembre ..... au 31 août .....

Nom de l'école : ..... n° affiliation OCCE : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Nom du mandataire de la coopérative scolaire OCCE 06 : .....

En application de la loi « SAPHIR » n°93 122 du 29 janvier 1993 dite « Loi sur la transparence » relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, et du décret n°93 988 du 27/03/93, l'OCCE 06 fait apparaître toutes les subventions particulièrement celles provenant de « l'Etat, de ses établissements publics ou des collectivités locales ».

L'OCCE 06 doit connaître parfaitement le montant et la provenance des subventions attribuées par l'Etat et autres collectivités locales sollicitées et perçues directement par les coopératives pour l'exercice concerné.

Si c'est votre cas, remplissez obligatoirement le tableau ci-dessous.

Vous remplissez le tableau dans le seul cas où la coopérative de l'école aurait directement reçu des fonds identifiés « subvention de... ». Dans le cas contraire, barrez le tableau par la mention « néant ».

Origine de la subvention : Etat ou autres collectivités locales	Montant	Date de versement	Destination de la subvention	
			Équipement	Activités
<b>TOTAL</b>				

Fait à : ..... Le : .....

Cachet de l'établissement scolaire : ..... Signature du mandataire : .....

Attention ! D'une manière générale, quand c'est l'OCCE 06 (association départementale) qui vous verse ses crédits pouvant émaner de collectivités ou de l'Etat... ne pas inscrire dans ce tableau pu que l'OCCE 06 ne fait apparaître dans sa comptabilité au titre des subventions. (Cas des aides de collectivités : séjours classes transplantées, projets éducatifs, crédits spécifiques de l'IA ou rectorat, que l'OCCE 06 peut vous reverser.

OCCE 06 - 23 rue Jean Canavèse - 96109 NICE  
Tél. 04 93 0 99 52 - aco6@occe.coop

Réf. 2019-11

Mettre le cachet de l'école

Ne pas oublier de signer

# ANNEXE

## >> DOCUMENTS UTILES À TÉLÉCHARGER <<



[1a - Lettre type pour les parents](#)  
(montant pour la participation des familles proposé par l'école)



[1b - Lettre type pour les parents](#)  
(montant pour la participation des familles laissé à leur appréciation)



[2 - Reçu pour les familles](#)

---



[3 - Fiche de remise d'espèces collectées](#)



[4a - Fiche de remise de chèques](#)

---



[5 - Versement d'une Régie-coop à la coopérative d'école](#)



[6 - Versement d'une avance à une Régie-coop de classe](#)

---



[7 - Annexe comptable CRF](#)



[8 - Registre d'inventaire de la coopérative scolaire](#)



[Mémento des comptes à utiliser](#)

---